

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2018

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 1056)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 103

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 34

À l'alinéa 17, substituer au mot :

« suivants »

la référence :

« L. 311-10-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.